



AVENANT N°1 A LA CONVENTION BIPARTITE 2026/2027 D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE « AGGLOCEANE »

ENTRE :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX, établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013 dont le siège social est situé 4 rue de Châteaudun BP 20159, 28103 Dreux cedex, représenté par son Président, Monsieur Christophe LE DORVEN, dûment habilité par délibération n°2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026,

Ci-après dénommé « LE GESTIONNAIRE », d'une part,

ET :

L'UTILISATEUR, Mairie de Garnay, représenté(e) par Madame Sandra PIQUET, dûment habilité(e) paren date du

Ci-après dénommé « L'UTILISATEUR », d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le gestionnaire et l'utilisateur ont signé la convention bipartite d'utilisation du centre aquatique « AggloCéane », précisant les modalités de mise à disposition du centre et de son personnel pour l'activité de natation scolaire sur l'année 2026/2027.

Suite à l'accroissement des demandes de créneaux d'aisance aquatique (classes bleues), la Direction des Equipements Sportifs a redéfini les périodes d'apprentissage de la natation scolaire pour les centres aquatiques de Vernouillet et Saint-Rémy-sur-Avre, soit du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026 pour la première période et du lundi 4 janvier 2027 au vendredi 2 avril 2027 pour la deuxième période.

Cet ajustement modifie le nombre de séances imparties, soit 11 séances au lieu de 12 séances initialement prévues.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Au vu des modifications de périodes, les séances de natation scolaire se dérouleront suivant les créneaux définis ci-dessous :

Nom de l'école	Dates du cycle	Jour et heure	Nbre de classes	Nbre de séances
ECOLE PRIMAIRE DE GARNAY	Du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026	Le jeudi de 14h00 à 14h40	2	11

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du lundi 21 septembre 2026.

LE GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT SPORTIF,
La Communauté d'agglomération
Du Pays de Dreux
(Signature originale)



Le Président,
Christophe LE DORVEN

L'UTILISATEUR,
Mairie de Garnay,

Madame le Maire ,
Madame Sandra PIQUET